

# Auvergne

la ligue de  
l'enseignement

Fédération des Associations Laïques 63

N° 450 • AVRIL/MAI 2014

# laïque



**DOSSIER** P. 4/5  
**Morts leurs  
souliers aux pieds**

**ÉDUCATION  
& LOISIRS**

P. 7

**Une sortie  
à Thiers**



## ÉDITO

### Le ciel de gauche

Le coup d'éclat de la charte de la laïcité est resté sans lendemain, et le peuple laïc de France attend de ce gouvernement le passage des écrits aux actes.

Il attend que soit définitivement suspendue la cléricatisation sournoise de la vie politique, mise en œuvre par le gouvernement Sarkozy. Il faut avoir ce courage que d'autres hommes ont manifesté en s'attaquant au pouvoir de l'Église farouchement attachée à ses prérogatives et à ses missions éducatives. Courage aussi d'aller à l'encontre d'une opinion aveuglément soumise à la liturgie, à ses rites et à ses fastes.

Le peuple laïc a été mis devant quelques faits accomplis irrévocables. La suppression du Concordat dans les régions où il est encore en vigueur est rendue impossible par des obstacles institutionnels infranchissables. Or, on envisage de mettre en œuvre une réforme territoriale colossale qui va bouleverser toutes les structures en place au mépris des différentes identités citoyennes attachées à la commune, au département, au canton, et l'on prévoit des aménagements au nom de critères plus ou moins arbitraires d'où sont bannies toutes considérations humaines.

La loi Falloux, mais aussi la loi Debré, les mesures prises par Jacques Lang, les prérogatives accordées aux établissements privés constituent autant d'infractions aux principes de la loi de 1905 ; il a même été question de subventionner les associations religieuses qui participeraient à la réforme des rythmes scolaires. Dans la lignée de Sarkozy, on ne cesse de bafouer la laïcité au nom d'une laïcité "ouverte" et d'une certaine idée de la tolérance, sources d'équivoques qui dénaturent tous les débats et entretiennent une polémique qui discrédite les "laïcards" accusés de tous les obscurantismes.

Enfin, le gouvernement annonce la participation de Manuel Valls aux prochaines canonisations ; l'État français ne peut se soustraire à ce devoir politique. On se demande quels risques réels prendrait un gouvernement qui abrogerait cette obligation dont les citoyens ignorent les vrais enjeux.

Jaurès, Clémenceau refusaient l'intrusion de l'église dans la République ; De Gaulle, catholique fervent, n'assistait jamais à une messe au titre de Président de la République.

Les laïcs déplorent aujourd'hui la confusion et les compromis entretenus par un gouvernement dont ils attendaient des mesures conformes à l'éthique affichée ; ils ont la nostalgie de l'intégrité des grands Républicains et l'espoir d'une laïcité enfin restaurée.

Alain Bandiera

# La démocratie en danger

## Une double défaite

Les 16 et 23 mars, la démocratie a subi dans notre pays, au-delà des progrès réalisés par l'opposition traditionnelle, habituels dans les "scrutins intermédiaires" mais toutefois bien plus marqués que d'ordinaire, une double défaite.

La première, c'est la percée du Front National qui, pour ne pas constituer une "vague bleu marine", se traduit cependant par une présence accrue dans le paysage politique national : le nombre inusité - 597 au premier tour - des listes se réclamant du parti de la famille Le Pen, la possibilité que les électeurs lui ont donnée d'être présent au deuxième tour, même si ce n'est que dans une commune sur 200, prélaient à sa montée en puissance. Son succès dans quatorze villes de plus de 9000 habitants, contre quatre - son précédent record - en 1995 et aucune en 2002, l'élection, dans les communes de plus de 1000 habitants, de 1546 conseillers municipaux, alors qu'au soir du premier tour la présidente du Front en espérait un millier, ont amené les commentateurs à gloser sur la fin de sa marginalisation. En effet, même si les sondages doivent être observés avec circonspection, 58 % des personnes interrogées par téléphone le 30 mars pour le compte de B.V.A. estimaient que le Front National doit à présent être considéré comme "un parti comme les autres", alors que 40 % émettaient un avis contraire.

La seconde défaite, peut-être la plus inquiétante, lui a été infligée par ceux qui n'ont pas pris la peine de voter. Le taux d'abstention - 39 % au premier comme au second tour à l'échelon national, plus encore au niveau régional - est le plus élevé qu'on ait enregistré sous la Cinquième République à des élections municipales, d'ordinaire les plus attractives après les présidentielles. Il est vrai que le civisme électoral s'effrite d'un scrutin à l'autre : aux élections législatives il est passé en un quart de siècle de 30 % au second tour de 1988 à 45 % au second tour de 2012. Cette attitude traduit de la part de beaucoup de nos concitoyens non pas, comme on le dit parfois, un désintérêt pour la chose publique, mais une sorte de fatalisme. Les uns pensent que, quelle que soit l'appartenance qu'ils



affichent, les élus pratiquent une même politique et sont surtout soucieux de faire carrière ; les autres, plus perspicaces, que ce ne sont de toute façon pas eux qui dirigent réellement les destinées de la nation.

## Les raisons d'un désamour

D'ailleurs les citoyens ne savent plus trop quel est le rôle de chacun des échelons de décision qu'on leur demande de désigner. On a déjà dénoncé dans ces colonnes le nombre excessif - de la commune à l'Europe en passant par la communauté, le département, la région et l'État - d'instances décisionnelles aux compétences croisées. Et certains, y compris en Auvergne, n'ont cessé d'en réclamer de nouvelles, comme un Grand Clermont qui serait lui-même englobé dans une plus vaste "métropole" !

Il est malheureusement vrai que quelques "représentants du peuple" - mais ils sont loin d'être majoritaires - transforment leur engagement en une profession qu'ils s'efforcent de rendre la plus rentable possible. Le cumul des mandats - et des indemnités afférentes,

même si elles sont plafonnées - aboutit à des charges de travail qui seraient démentielles si l'élu n'en transférait pas une part à des collaborateurs convenablement rétribués et bien souvent choisis parmi ses proches, parents ou amis. La prévalence au cœur du pouvoir des énarques de la "promotion Voltaire" fournit un bon exemple de ce qu'on appelle vulgairement "le copinage". Des institutions discutables, comme la "réserve parlementaire", de 130 000 euros par an en moyenne, dont chaque député ou sénateur peut disposer à sa guise pour subventionner les collectivités ou associations de son choix, donc de sa circonscription, prêtent le flanc à l'accusation de clientélisme. Bien sûr l'extrémisme se nourrit de quelques cas isolés pour déconsidérer l'ensemble de la classe politique ; mais le pauvre argument "tous pourris" a d'autant plus de succès que l'on vit une situation difficile. Et cela explique que ce soit dans les villes et les quartiers les plus défavorisés que les taux d'abstention et de vote "bleu marine" aient été les plus élevés.

VENDREDI 23 MAI 2014 À 19 HEURES À COURNON

## Rendez-vous à l'assemblée générale de la FAL

Nous serons accueillis à Cournon par notre association affiliée : le Centre de Loisirs de Cournon. L'assemblée générale se tiendra dans la nouvelle salle de la Communauté de Communes de Clermont-Ferrand l'Astrolabe, boulevard Louis-de-Broglie. Les associations seront accueillies à partir de 18h30. L'assemblée générale sera suivie d'un vin d'honneur et d'un repas pris en commun sur place (pensez à vous inscrire !).

L'ensemble des documents relatifs à cette AG sont transmis par courrier aux présidents des associations affiliées à la Fédération.



## RENDEZ-VOUS MANIFESTATIONS

### CEJ

- 16 mai : spectacle "Bas les Pattes !", séance familiale à 20h30, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne dans le cadre de la programmation Trouvailles à la Salle des fêtes de Ceyssat
- 4 juin : spectacle "Entourloupes", contes Dakôté, séance familiale à 15 h, en partenariat avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy dans le cadre de la programmation Trouvailles à la Médiathèque de Besse

### UFOLEP

- 14-15 et 16 mai : Intervention du comité départemental UFOLEP auprès de la formation BJPEPS APT au CREPS de Vichy. Dans le cadre de la convention signée entre l'UFOLEP et le CREPS de Vichy, le comité départemental UFOLEP 63 intervient auprès de

la formation BPJEPS APT (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation Populaire et du Sport spécialité Activités Physiques pour Tous) sur les activités marche nordique, pétanque et tir à l'arc.

- 17 mai : Recyclage Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisirs Sportifs + Recyclage PSC1 (Secourisme) à destination des animateurs sportifs de l'UFOLEP
- 17-18 mai : demi-finales nationales UFOLEP gymnastique à Cournon
- 17 mai : championnat départemental cycliste UFOLEP contre-la-montre à Clerlande
- 17 mai : tournoi badminton double-mixte à Cournon
- 22 mai : journée multi-activités + de 55 ans à Riom
- 24 mai : formation initiale PSC1 (Secourisme)
- 24 mai : finales interrégionales UFOLEP de trampoline à Gerzat
- 31 mai : concours pétanque, à Jules-Verne Clermont-Ferrand

### USEP

- 16 mai : hand-ball journées départementales CE/CM au stade G.-Montpied à Clermont-Ferrand

- 20 mai : tennis de table, épreuve départementale CM à l'Arténum à Ceyrat
- 23 mai : escrime, épreuve départementale CM au Gymnase de l'amitié à Riom
- 23 mai : tir à l'arc/course longue, épreuve départementale CM au centre de tir à l'arc à Riom
- 3 juin : basket-ball, journées départementales CE/CM au complexe sportif, La Gauthière à Clermont-Ferrand
- 5 juin : cirque/acrosport, journées départementales GS/CP au gymnase F.-Lavergne à Cournon
- 6 juin : badminton, épreuve départementale CM au gymnase Aimé-Césaire à Riom
- 12 juin : jeux traditionnels, journées départementales GS/CP à Pont-du-Château

## Des loisirs conçus pour nos associations



Nous rappelons aux responsables de nos associations affiliées que le service vacances de leur fédération est à leur disposition pour organiser avec eux, ou pour eux, les week-ends et les séjours les plus divers : séjours sportifs, culturels, d'agrément... en France comme à l'étranger.

Pour cela, notre réseau Ligue de l'enseignement s'appuie sur une cinquantaine de centres ou villages de vacances en France auquel s'ajoutent des séjours citadins ou des circuits ainsi que de multiples contacts à l'étranger.

Du week-end festif pour une section d'association ou une amicale laïque au séjour de 10 ou 15 jours, tout est envisageable.

Plus proche de nous, au bord du lac Chambon, notre village vacances du Grand Panorama accueille de tels séjours à des tarifs préférentiels pour les associations affiliées du département.

**Contactez-nous au 04 73 14 79 20 ou vacances@fal63.org.**

**Consultez nos offres ou brochures en ligne sur [www.vacances-pour-tous.org](http://www.vacances-pour-tous.org) et laissez-nous vous accompagner vers de belles découvertes.**

# Nouvelles Associations

**14 associations nous ont rejoints depuis la rentrée de septembre.**

**6 de ces associations relèvent du dispositif « juniors association » :**

- Beta (association culturelle) à Celles sur Durole
- Equi libre (rencontre sportive) à Issoire
- Le club lecture à Clermont Fontaine du Bac
- Mask of lies à Cournon
- Very good trip (organisation de vacances pour adolescents) à Riom
- Strab riders (rencontres sportives) à Vic le Comte

**2 associations relèvent des activités de l'USEP.**

- Charbognat USEP (multisports) à Charbonnières les Varennes/Paugnat
- Association des parents d'élèves école de Clerlande

**6 associations relèvent des activités de l'UFOLEP**

- Chanat football club
- Sports et loisirs de Joze (karaté)
- Karaté club Castelpontin (karaté-tai chi chuan)
- Amicale laïque Saint Dier d'auvergne (badminton)
- Union sportive Vertaizon (basket ball)
- Centre communal d'action sociale Volvic (Gymnastique, Randonnées, Yoga, Marche nordique)

## Concert rock - Bas les Pattes !

A noter dans vos agendas : Dans le cadre de la programmation de spectacles jeune public élaborée par la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme, François Velliet alias Franz donnera une représentation tout public du concert Bas les Pattes !, vendredi 16 mai à 20h30 à la salle des fêtes de Ceyssat en partenariat avec la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne.

**A PROPOS DU SPECTACLE :** Qui n'a jamais rêvé d'être un rocker ? Les 14 chansons de l'album Bas les pattes !, réduites à une dizaine pour le spectacle, nous entraînent en plein cœur d'un bestiaire original dans lequel ce sont les animaux qui sont célébrés. Mais pas n'importe lesquels, les plus énigmatiques (l'hippopotame, le crocodile, le coucou, le curieux rozion, le paresseux). Le vocabulaire des chansons est riche, les jeux de mots sont de belles trouvailles et les niveaux de lectures sont multiples. L'énergie rock vient se mêler à merveille à la poésie et l'humour de l'in vraisemblable bestiaire qui peuple son répertoire et auquel il a donné vie dans le livre-disque Bas les Pattes, primé par le coup de cœur de l'Académie Charles Cros. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Dès 6 ans - durée : 55min

**Pour toutes informations sur ce spectacle et pour recevoir le programme de cette saison, contactez-nous au service CEJ : 04 73 14 79 16/ [amartinez@fal63.org](mailto:amartinez@fal63.org) [www.culturefal63.org](http://www.culturefal63.org)**



# Amicale laïque de Montaigut-en-Combraille À Montaigut-en-Combraille ni murailles ni canailles

Qui n'a jamais entendu les adages élogieux ou méprisants qualifiant les communes de notre département : "Issoire, belles filles à voir, bon vin à boire" ; "Combronde, ni bon vin, ni bon monde" et pour Montaigut en Combraille : "Montaigut en Combraille, entourée de murailles, remplie de canailles" ? Après enquête de l'équipe d'*Auvergne Laïque*, nous pouvons révéler que cet adage est sans fondement. Non seulement aucune muraille ne nous a empêchés d'entrer dans la cité mais au contraire nous fûmes accueillis par une forte délégation d'amicalistes dont le président Bernard Champommier. De plus, Madame le Maire, fraîchement réélue, Claire Lempereur, nous a en quelque sorte remis les clés de la ville en nous conviant tous dans la salle du conseil. Une belle démonstration des liens très forts qui existent entre l'amicale laïque et la municipalité. Ce ne sont pas non plus des canailles qui nous ont reçus mais des bénévoles, dévoués à l'éducation populaire qui nous ont exposé l'histoire et l'action de leur association. L'Amicale laïque est née en 1960. Ce n'était au début qu'un rassemblement d'amateurs de boules lyonnaises ; puis le mouvement s'est étoffé et des voyages ont été organisés. L'association a connu quelques périodes de sommeil plus ou moins profond avant de se réveiller pleinement en 1986.



## Le bureau

Président : Bernard Champommier  
Vice-président : Jean Montrognon  
Secrétaire : Claudette Mamet  
Trésorier : Jean-Claude Queval

La renaissance de l'AL s'est concrétisée par la création de plusieurs activités, actuellement au nombre de cinq. L'atelier **art plastique** fonctionne deux fois par semaine et une exposition des œuvres a lieu chaque année. La **gymnastique d'entretien** et la **country**, qui est une nouvelle section, font face à une forte concurrence dans les communes voisines mais se maintiennent grâce à la qualité des animateurs. La section **randonnée pédestre** a mis sur "pied" plus de vingt concentrations de marcheurs sous le nom de Tour en Combraille. Après quelques années de pause, la formule sera reprise mais avec l'aide d'autres associations du canton. Quant à l'activité **Chorale**, c'est certainement le fleuron de l'AL : les quarante

chanteurs interprètent un répertoire très éclectique et donnent un concert tous les ans. Pour les vingt ans de la section en 2015, des spectacles seront organisés avec d'autres chorales des environs. L'école publique n'a jamais été oubliée et l'Amicale laïque a longtemps aidé l'association USEP du groupe scolaire ; si les liens se sont un peu distendus ces dernières années, l'organisation d'un goûter ou une participation au financement de la classe de mer sont toujours acceptées. Si on ajoute la tenue d'expositions et de conférences certaines années, on ne peut qu'admirer le dynamisme du conseil d'administration et des différents animateurs. Bien sûr, et c'est le lot de beaucoup d'associations, la relève se fait bien difficilement et les jeunes actuellement sont peu tentés par l'engagement associatif. "À Montaigut en Combraille, à l'Amicale on travaille pour vivre sans grisaille".

## COURNON GYM

# L'esprit d'équipe !

Ancienne section du Centre de loisirs, la gymnastique a opportunément bénéficié, en 2009, de la construction d'une nouvelle salle municipale exclusivement destinée à cette pratique sportive pour se prendre en mains dans tous les domaines et acquérir ainsi l'autonomie dont elle avait besoin pour assurer son développement. Cette petite révolution cournonnaise a montré son efficacité en termes d'effectifs et d'activités puisque le nombre de licenciés de la nouvelle association est passé de 120 à 300 en cinq ans et que 2014 sera l'année de l'organisation d'une manifestation nationale. Un bureau restreint, un collectif de 25 entraîneurs bénévoles et un comité d'animation d'une vingtaine de membres sont à l'origine de cet essor exceptionnel et de la qualité du travail effectué auprès des gymnastes, âgés de 3 à 35 ans, répartis en près de 30 équipes. "Il faut de la gym pour tout le monde : notre but, à Cournon, c'est que chacun trouve du plaisir quel que soit son niveau, sans avoir en tête l'idée de devenir un champion. Tous nos gymnastes sont licenciés UFOLEP et seulement un tiers d'entre eux ont la double appartenance UFOLEP/FFG. Même si les bases techniques sont communes entre les deux fédérations, l'esprit des compétitions est différent : plus convivial, plus cool en UFOLEP" précise le président Serge Levadoux. Certes la gym est une des disciplines sportives les plus exigeantes tant par la difficulté technique que par la rigueur et la fréquence des entraînements mais, à Cournon, l'assiduité au travail et la fidélité au club prouvent que cette association réussit à entretenir un véritable esprit d'équipe et que les valeurs qu'elle porte sont partagées par ses adhérents. Le soutien sans faille de la municipalité (subvention annuelle et surtout aide matérielle conséquente) conforte les responsables dans leur choix et les incite à l'optimisme. De l'optimisme il en faut pour se proposer à l'organisation des finales (niveau 6) et des demi-finales nationales UFOLEP les 17 et 18 mai prochains à Cournon. Trois salles (une



## Le bureau

Président : Serge Levadoux  
Trésorier : Agnès Greck  
Secrétaire : Huguette Pialoux  
Responsable technique : Florence Dufraise

d'échauffement et deux de compétition) seront mises à la disposition des 1 500 sportifs attendus ces jours-là. Avec les accompagnateurs et les supporters, ce sont entre 3 000 et 4 000 personnes qui, l'espace d'un week-end, découvriront Cournon, l'Auvergne et la qualité de l'accueil que le comité d'organisation (aidé d'une centaine de bénévoles) leur a préparé en un an de travail. Cette manifestation d'envergure, accompagnée efficacement par le comité départemental UFOLEP, la mairie de Cournon et de nombreux partenaires locaux devrait avoir un retentissement important auprès des autres clubs de la région et faire connaître au-delà des cercles habituels ce sport formateur et spectaculaire qu'est la gym.

## RECTIFICATIF DE L'ARTICLE "DE YOUX OU DE MONTJOIE L'AMICALE EST POUR TOI !" AUVERGNE LAÏQUE N° 449 PAGE 3

"Il est certes vrai que l'Amicale Laïque de Youx invite les personnes de plus de 60 ans habitant la commune à un après-midi convivial où il y a dégustation d'une galette et des personnes qui jouent à la belote mais, ceci est une initiative "personnelle" de l'association. En aucune façon l'Amicale Laïque de Youx joue le rôle du CCAS de la commune et n'a aucune volonté de s'y substituer."

## ÉCHOS

1/2 FINALES NATIONALES  
ET FINALES N6  
DE GYMNASTIQUE *ufolep*

17 & 18 MAI 2014  
GYMNASSE R. BOISSET & SALLE POLYVALENTE  
COURNON D'AUVERGNE (63)

ENTRÉE LIBRE • BUVETTE • SANDWICHES

RENSEIGNEMENTS > COURNON D'AUVERGNE GYMNASTIQUE > 06 74 50 32 16

## 17/18 mai à Cournon-d'Auvergne : demi-finales UFOLEP de Gymnastique groupe 3

- 3 gymnases entièrement équipés :
  - Gymnase Raymond Boisset
  - Complexe Florian Lavergne
  - Salle polyvalente
- 200 équipes féminines + 36 équipes masculines
- 7 régions de la Bretagne au Languedoc-Roussillon
- 1 400 gymnastes, 200 juges, 100 bénévoles locaux
- 2 000 accompagnateurs

Samedi 7 h à 23 h. Dimanche 7 h à 19 h  
PENSER GLOBALEMENT ET AGIR LOCALEMENT

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS  
(15 lignes maximum) avant le 5 JUIN 2014

UNE BANQUE  
DONT ON EST FIER,  
ÇA SE DÉFEND!

CREDIT COOPERATIF  
C'est un choix

Une banque pour une économie plus humaine.  
Crédit Coopératif  
Centre Beaulieu III - 33 bd Berthelot  
63400 CHAMALIÈRES

Tél. : 0 980 980 001  
E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

# Morts leurs souliers aux pieds

## Les temps sont bien finis de mourir pour le roi. Bernard Dimey

Si les commémorations sont collectives, les tragédies d'une guerre sont toujours secrètes, et souvent oubliées.

D'innombrables drames attestés par les tombes et les inscriptions pétrifiées donnent la vraie mesure d'une horreur et d'une souffrance que les discours, les monuments et les commémorations se sont appliqués à magnifier

Trois jours après la mobilisation, le 5 août 1914, la censure est rétablie. Dès lors, une formidable propagande cocardière est déversée sur le peuple français, propagande dont "la fleur au fusil" est un des motifs les plus grotesques. Jamais l'alliance entre le sabre et le goupillon n'a été aussi ardente, l'église saluant dans l'avènement de la guerre une entreprise de régénéscence morale, les responsables militaires exaltant les vertus viriles dont les soldats allaient faire preuve, inscrits dans la légende sous le nom de poilus. Une xénophobie farouche diabolisait les soldats allemands à qui on promettait les pires offenses avant de leur ravir et leurs terres et leurs femmes.

Largement dénoncée dans le livre de Jean-Yves le Nadour *Misères et tourments de la chair des soldats de la Grande guerre*, cette propagande est en œuvre dans tous les médias de l'époque : un numéro de Noël 1914 de *Lectures pour tous* va même jusqu'à célébrer le confort des tranchées : "les tranchées sont des cités spacieuses - j'allais presque ajouter confortables - qui s'allongent sous le sol sur une distance parfois ininterrompue de plusieurs kilomètres... où chaque bataillon possède son domaine qu'il dispose selon ses commodités". Mais il y a pire encore quand il s'agit d'exalter l'héroïsme du sacrifice ; dans le même *Lectures pour tous* : "Ne doit-on pas aussi inscrire au Livre d'Or ce mot d'un caporal dont la jambe venait d'être fracassée : "Enfonchez-moi un mouchoir dans la bouche, dit-il à son voisin, pour qu'ils ne m'entendent pas gu..."

Par la suite, les livres et les films (dont certains longtemps interdits) ont rétabli la vérité et édifié les consciences. On ne croit plus avec Péguy qu'on meurt "heureux pour une juste cause", et l'on partage l'insolence rebelle de Boris Vian dont *Le déserteur* valut, voilà quelques années, des sérieux ennuis à une enseignante : la propagande pacifiste n'a pas vraiment droit de cité.

Laissons le dernier mot à la douceur de la poésie et à la mélancolie d'un Bernard Dimey, autre grand déserteur :

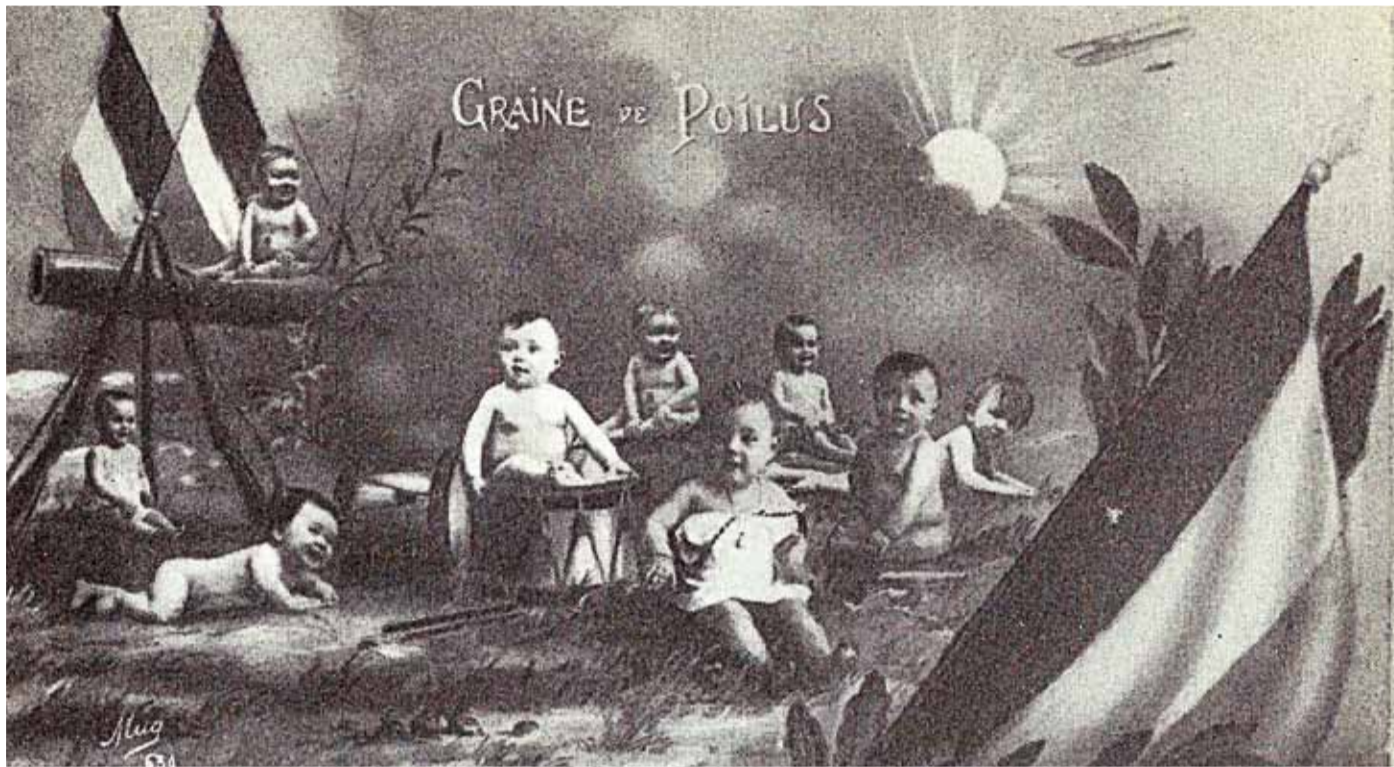
*"Les fleurs de ce printemps se fanent sur les tombes*

*De tous ceux qui jamais ne reverront l'été sur leurs noms inconnus, le silence retombe nul ne saura plus rien de ce qu'ils ont été*

*Toutes les fleurs sont mortes aux fusils de nos pères,*

*bleuets coquelicots d'un jardin dévasté..."*

En 1931, répondant au discours belliciste de Pétain qui rendait hommage au Général Foch, Paul Valéry s'indignait qu'on pût envisager la perspective d'une guerre prochaine : huit ans plus tard, l'histoire lui donnait raison : "En pleine conscience, en pleine lucidité, en présence de terrifiants souvenirs, auprès de tombes innombrables, au sortir de l'épreuve même, à côté des laboratoires où les énigmes de la tuberculose et du cancer sont passionnément attaquées, des hommes peuvent encore songer à essayer de jouer au jeu de la mort..."



## Récit par un témoin (Ligue des Droits de l'Homme)

*Nous arrivâmes à la pointe du jour à Vingré, et dans un champ le commandant de la compagnie nous fait former les faisceaux. C'est là que nous avons appris que nous étions venus pour assister à l'exécution de six soldats du 298<sup>e</sup> d'infanterie ...*

*Oh ! La monstrueuse tuerie ! Je ne puis rester sans émotion devant la vision à laquelle se rattache mon esprit en pensant à ces six héros tombés !*

*Vers 6 h 45 on rassemble à l'entrée du village et nous assistons à un déploiement considérable :*

*Un bataillon du 216<sup>e</sup>, un bataillon du 298<sup>e</sup>, et la 21<sup>e</sup> compagnie du 238<sup>e</sup>.*

*L'attente dure un quart d'heure et nous assistons au triste spectacle : six soldats bâves, la capote déboutonnée puisqu'aucun*

*bouton ne leur avait été laissé, conduits par un poste de police passèrent devant nous et allèrent se placer devant l'infâme poteau dressé pour cette écoeurante tuerie.*

*Là on leur attacha les mains derrière le dos, on leur banda les yeux. Le colonel lut la sentence et quelques minutes après, retentit une détonation et les six soldats avaient la poitrine défoncée.*

*Je dis que j'ai versé des larmes en assistant à cette monstrueuse tuerie.*

*Je dis que tous, même nos chefs de section versaient des larmes.*

*Après l'exécution on nous a fait défiler, arme sur l'épaule, devant la dépouille de ces héros, arme sur l'épaule ; et croyez que je leur ai exprimé en moi-même un dernier adieu avec l'espoir que cette mort affreuse ne resterait pas sans lendemain.*



## Les fusillés de Vingré

Le 3 décembre 1914 entre Soissons et Saint-Quentin, dans un petit village aujourd'hui disparu, six soldats français originaires de l'Allier, de la Loire et de l'Eure ont été condamnés et fusillés "pour l'exemple" pour abandon de poste devant l'ennemi.

En réalité, le 27 novembre, le 298<sup>e</sup> régiment d'infanterie avait pris position devant Vingré mais à la suite d'une attaque particulièrement éprouvante les caporaux De Voguë, Floch et Venat suivis de leurs hommes avaient dû reculer jusqu'à l'abri de leur chef de section le lieutenant Palaud. Ce dernier donne alors l'ordre aux soldats de se replier jusqu'à la tranchée principale. Là, le commandant de compagnie reproche au chef d'avoir abandonné son poste et lui donne l'ordre de ramener ses hommes à leur position de départ. Sans dommage les deux escouades réintègrent leur tranchée d'où les Allemands se sont retirés après avoir capturé le caporal De Voguë et ses hommes. Une enquête est alors ordonnée. Le lieutenant Palaud déclare qu'il n'a pas ordonné le repli et encore moins qu'il s'est lui-même replié...

Six hommes choisis au hasard dans les deux escouades sont déférés devant la Cour. C'est ainsi que le caporal Floch et les soldats Gay, Pettelet, Quinault, Blanchard et Durandet sont inculpés, condamnés et exécutés...

Sous la pression d'initiatives diverses (Anciens combattants, Mutilés de Guerre, Ligue des Droits de l'Homme, Grand Orient de France), la Cour de Cassation - Chambre criminelle a annulé le jugement du Tribunal Militaire et le 3 février 1921 ; le conseil municipal de Vichy a voté un hommage solennel à la mémoire des six soldats. Quant aux membres du Tribunal militaire, la loi du 29 avril 1921 déclara leur action amnistiée. Il semble toutefois que le colonel Pinoteau, un des premiers responsables de la condamnation des six soldats, ait été radié de l'ordre de la Légion d'Honneur.

À Riom, depuis 1922, s'élève aux côtés du monument aux morts une autre stèle, avec la liste des "hauts lieux" de sinistre mémoire : Vingré, Flirey, Fleury, Montauville, Souan, Fontenoy...

“ Pitié pour nos soldats qui sont morts ! Pitié pour nous vivants qui étions auprès d’eux, pour nous qui nous battons demain, nous qui mourrons, nous qui souffrirons dans nos chairs mutilées !

Pitié pour nous, forçats de guerre qui n’avions pas voulu cela, pour nous qui étions des hommes, et qui désespérons de jamais le redevenir ”

Maurice GENEVOIX - La boue



Tu n'en reviendras pas toi qui courais les filles  
Jeune homme dont j'ai vu battre le cœur à nu  
Quand j'ai déchiré ta chemise et toi non plus  
Tu n'en reviendras pas vieux joueur de manille  
Qu'un obus a coupé par le travers en deux  
Pour une fois qu'il avait un jeu du tonnerre  
Et toi le tatoué l'ancien Légionnaire  
Tu survivras longtemps sans visage sans yeux  
Roule au loin roule train des dernières lueurs  
Les soldats assoupis que ta danse secoue  
Laissent pencher leur front et fléchissent le cou  
Cela sent la tabac la laine et la sueur  
Comment vous regarder sans voir vos destinées  
Fiancés de la terre et promis des douleurs  
La veilleuse vous fait de la couleur des pleurs  
Vous bougez vaguement vos jambes condamnées  
Vous étirez vos bras vous retrouvez le jour  
Arrêt brusque et quelqu'un crie Au jus là-dedans  
Vous bâillez Vous avez une bouche et des dents  
Et le caporal chante Au pont de Minaucourt  
Déjà la pierre pense où votre nom s'inscrit  
Déjà vous n'êtes plus qu'un mot d'or sur nos places  
Déjà le souvenir de vos amours s'efface  
Déjà vous n'êtes plus que pour avoir péri

Louis Aragon,  
Le Roman inachevé, 1956



## Pour mémoire ...

Relisons les romans d'Aragon où il est question de la guerre (et de la paix aussi dans *Les cloches de Bâle*)  
Lisons et relisons *Le Feu* d'Henri Barbusse et *Les Croix de Bois* de Roland Dorgelès.

Relisons *A l'Ouest rien de nouveau* de l'Allemand Erich Maria Remarque.

Lisons tout Genevoix et relisons *La Guerre des boutons* de Louis Pergaud qui mourut pour de vrai tout aussi nu contre les balles que les Velrans ou les Longeverne ...

Mais relisons aussi les poèmes d'Apollinaire ... "Je te laisse ma lampe et mon casque troué ..."

Lisons aujourd'hui ce petit "polar" intitulé *Le Boucher des Hurlus* de Jean Amila, alias Jean Meckert, qui raconte l'expédition punitive de quatre gamins orphelins de guerre qui veulent aller dans les zones dangereuses pour récupérer des armes afin d'aller assassiner un général qui a fait exécuter le père de l'un d'eux en 1917.

Lisons aussi, bien sûr, le superbe Prix Goncourt 2013, *Au revoir là-haut* de Pierre Lemaître, l'histoire de deux anti-héros sortis meurtris des "sentiers de la gloire".

Et relisons enfin *Le Brave Soldat Sveik* de Jaroslav Hasek ainsi que l'Athénien Aristophane (V<sup>e</sup> siècle avant notre ère) qui écrivit *Lysistrata*, ou la grève des femmes pour contraindre les hommes à faire la paix ...

D'abord

Il n'y eut rien d'autre que le sommeil

Il y eut d'abord le sommeil

Et puis rien

Et puis un jour on a cru

Et on a cru que l'on savait ...

(la suite de ce Chœur parlé est écrite quelque part mais nous savons bien, hélas, que ce n'est pas fini.)

Dans *Les Croix de bois*, Roland Dorgelès raconte la guerre de 1914-1918 telle que la vit un soldat sans grade. Lors des crues de l'automne, le narrateur traverse une région inondée où se sont déroulés, quelques mois auparavant, les premiers combats de la guerre.

Dans l'eau verdâtre, qui frissonnait à peine, les hauts peupliers plongeaient jusqu'à leur cime, comme s'ils avaient encore cherché du ciel dans l'eau tranquille. Une grosse péniche dormait près de la berge, couchée sur le côté. Ses planches arrachées laissaient voir la cale vide, entre ses énormes côtes de bois, et l'on se demandait comment cette carcasse de baleine était venue s'échouer si loin. La rivière froufroulait, en se brisant sur les bateaux du pont. C'étaient de ces petites barques, vertes ou noires, de pêcheurs, qu'on mène d'une rame indolente, les beaux dimanches d'été. À l'avant de la plus fraîche, peinte en blanc, on lisait un nom : "Lucienne Brémont. Roucy. (1)" Un éclat d'obus l'avait blessée au côté.

Tout le long de la berge, des croix de bois, grêles et

nues, faites de planches ou de branches croisées, regardaient l'eau couler. On en voyait partout, et jusque dans la plaine inondée, où les képis rouges (2) flottaient, comme d'étranges nénuphars. Avec la crue, les croix devaient s'en aller, au fil de l'eau grise, pour accoster on ne sait où, près d'un enfant qui épellerait sur la planche rongée : "... infanterie...pour la France..." et s'en ferait un sabre de bois. On eût dit que ces morts fuyaient leurs tombes oubliées, et la file infinie des autres morts les regardait partir, leurs croix si rapprochées qu'elles semblaient se donner la main.

Roland Dorgelès, *Les Croix de bois*, 1918.

1 : nom donné au bateau.

2 : les képis rouges sont ceux des soldats enterrés à cet endroit.

## Anniversaires

➤ **18 AVRIL 1904** Premier numéro de *L'Humanité* : "À mesure que se développent chez les peuples et les individus la démocratie et la raison, l'histoire est dispensée de recourir à la violence ..." (premier éditorial de Jean Jaurès).

➤ **31 JUILLET 1914** Jaurès est assassiné.

➤ **2 AOUT 1914** La guerre de 1914 est déclarée.

➤ **5 AOUT 1914** Rétablissement de la censure.

➤ **23 NOVEMBRE 1914** La dépouille de Jaurès entre au Panthéon. La droite nationaliste manifeste contre l'hommage de la nation.

➤ **23 AVRIL 2014** Le Président de la République se rend à Carmaux pour la projection en avant-première du film "Jaurès est vivant".

ICI & LÀ

● Premières mesures, premiers signes

À Héning, le sémillant nouveau maire qui arbore son homosexualité comme le signe de la modernité du Front National (et de son infinie tolérance) vient de chasser la section locale de la Ligue des Droits de l'Homme du local municipal qu'elle occupait jusque-là, "de manière complètement illégale" (dixit le maire de Héning) ; il apparaît donc que la loi autorise officiellement cette mise à la porte d'une association coupable par ailleurs d'une propagande néfaste aux élus locaux.

Le fait est grave ; le silence médiatique qui l'entoure l'est encore plus. Il atteste des progrès de la banalisation des idées – et des agissements – du Front National. On devrait faire lire "Matin Brun" dans toutes les écoles de la République afin de mettre nos enfants en garde contre le péril de certaines épidémies idéologiques.

La viande de porc sera réintroduite dans les cantines scolaires, mais on continuera à y manger du poisson tous les vendredis.

Devant la multiplication de signes irréfutables, les cris que nous devons pousser ne seront jamais assez hauts.

● Les grandes découvertes

Le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale annonce déjà une mesure révolutionnaire. Il s'agirait de mettre en œuvre une nouvelle forme d'évaluation de l'orthographe : on ne se contenterait plus de sanctionner les erreurs commises (autrefois appelées "fautes") mais on noterait positivement "les erreurs non commises".

De telles perspectives pourraient être aisément tournées en ridicule (elles le sont déjà par ceux qui affichent – et usent – une expertise en matière d'enseignement).

Benoît Hamon préconise une démarche expérimentée depuis presque trente ans, n'en déplaise aux adversaires du pédagogisme dont Natacha Polony est la grande prêtresse. Des enseignants, des chercheurs en éducation ont montré qu'une évaluation positive générerait chez des enfants en difficulté une remobilisation sur l'apprentissage. La méthode n'est pas démagogique, elle s'appuie sur une conception de l'apprentissage, et en particulier de l'acquisition de la langue ; elle exige des dispositifs rigoureux ; elle a pour objectif essentiel de lever ce que Philippe Meirieu dénonçait comme "la fatalité du zéro" dont Jacques Brel a fait une chanson mais dont bien des enfants ont souffert en secret.

Benoît Hamon n'a rien inventé et des boucliers ne manqueront pas de se lever.

Avec les DDEN

Des événements nous conduisent à revenir sur la laïcité, notamment dans l'école, pour en préciser certains points.

C'est d'abord la demande conjointe du CDAL et de notre association des DDEN qui le préside actuellement, d'abrogation de la loi Carle promise par le candidat Hollande qui, devenu président, s'est fait plus que "réserve". Dans notre département, cette demande s'est traduite par l'envoi, par le CDAL (le CNAL national n'ayant pas repris cette action) d'une pétition et d'un texte explicatif à tous les maires : une petite moitié a répondu positivement tandis qu'une autre moitié, où figurent nombre de maires socialistes, est restée silencieuse. Cette loi fait suite à la loi Debré de 59 qui, rappelons-le, fait rémunérer les enseignants du privé par l'impôt public tout en autorisant les écoles privées à garder leur "caractère propre", ce qui leur permet par exemple de faire la critique de la loi sur le mariage pour tous auprès des élèves. Elle oblige les communes ne disposant pas d'école privée à financer la scolarisation d'enfants habitant sur la commune dans l'école privée d'une autre commune. Cela, malgré le budget de plus en plus serré des communes qui doivent en plus financer les activités périscolaires (APS) auxquelles les oblige la mise en place des rythmes scolaires. Et cela, alors même, et c'est le second événement, que le décret sur les rythmes scolaires ne s'applique pas aux écoles privées sous contrat – et on en droit de se demander pourquoi puisqu'il est censé défendre l'intérêt des enfants et lutter contre l'échec scolaire –, ce qui conduit nombre de parents mis en difficulté de garde d'enfants par cette mise en place des rythmes et APS, à désinscrire leurs enfants du public pour les inscrire dans le privé. Il y a donc là comme une double peine infligée à la laïcité : non seulement l'impôt public rémunère doublement, grâce à la loi Debré et la loi Carle, l'école privée, mais celle-ci n'a pas à se soumettre à un décret ministériel qui conduit des familles à quitter l'école publique pour le privé, changement que la loi Carle obligera les communes à financer s'il y a lieu.

Faut-il rappeler que l'école publique et laïque, humaniste et émancipatrice, défend pour cela l'intérêt général, c'est-à-dire tout ce qui promeut et développe

l'humanité en chacun, à savoir la liberté, l'égalité et la raison ? Cette dernière est nécessaire pour que tout individu puisse effectuer, en lui-même d'abord et grâce à l'école laïque et à son enseignement des connaissances universelles qui exclut tout recours aux croyances, pour pouvoir ensuite poursuivre dans la société la synthèse entre la liberté et l'égalité sans laquelle aucune fraternité républicaine et donc aucune vie commune libre n'est possible. Aucun individu en effet, livré à sa seule spontanéité, ne recherche le bien commun ni le partage qu'il exige de sa liberté à égalité. C'est pourquoi l'école républicaine a mission "d'élever" à la "raison commune" (comprendons, universelle) comme dit Condorcet, tous les enfants quelles que soient leurs origines et appartenances selon les principes laïques de la République, afin que tous comprennent et veuillent une fois devenus citoyens, que cette synthèse entre liberté et égalité devienne la loi de tous. Si l'école publique a vocation à humaniser tous les enfants, que c'est là l'intérêt général que tout le monde comprend et appelle de ses vœux, surtout dans un monde où la déshumanisation devient le moyen du "nouveau" progrès, on comprend que l'impôt de tous aille à une telle école ; on comprend mal en revanche qu'il puisse aller à une école qui défend des intérêts particuliers, par définition incontrôlables. Et qu'on s'entende bien. La loi laïque de 1905 qui affirme et garantit "la liberté de conscience et le libre exercice des cultes" n'a pas à donner les moyens de cette liberté, ce qu'affirme le second article. Chacun est libre, absolument, d'exercer le culte de son choix et de scolariser son enfant où il veut, comme de s'acheter une voiture de luxe, l'État n'a pas à lui en fournir les moyens matériels. L'État est en charge de l'intérêt général, pour cela il finance l'école laïque offerte à tous sans exception. Celui qui veut pour ses enfants, une autre éducation, confessionnelle ou non, doit la financer lui-même.

C'est dans cette même perspective qu'il faut comprendre notre réaction devant une demande d'enseignants (dans laquelle la Ligue de l'enseignement n'a rien à voir) de l'abrogation de la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux à l'école,

soutenue par les propos de l'historien Baubérot (cf. Médiapart, 14-03) et combattue par une réponse d'Henri Péna-Ruiz (Médiapart, 18-03). Tandis que tous, syndicats, parents d'élèves et politiques, soulignent le bilan positif de cette loi qui a apaisé les conflits, J. Baubérot la déclare source de discrimination au prétexte qu'elle aurait entraîné l'exclusion de jeunes filles de collèges où elles voulaient garder leur voile. S'indigne-t-il de la même façon de ce que des familles d'Alsace-Moselle aient à demander une dérogation pour que leurs enfants puissent ne pas suivre l'enseignement religieux ? Ce qui est en jeu ici, c'est le rôle émancipateur de l'école qui à cette fin est laïque. Un voile ici ou là n'est pas l'affaire, la question est de principe. L'école doit mettre chaque enfant à l'abri de tout ce qui pourrait influencer le développement de sa capacité à "penser par lui-même" comme disait F. Buisson, c'est-à-dire par sa seule raison. Or un voile comme tout autre signe visible religieux, politique ou philosophique, est porté pour être vu, pour exposer l'appartenance de celui qui le porte à une croyance et dont il est fier, et pourquoi pas. Mais dans une école où les êtres sont en devenir, sont en train d'apprendre ce qui doit les élever à la liberté de conscience, ce signe est une invitation, voire une incitation, pour ceux qui ne peuvent pas ne pas le voir, à questionner une matière qui est contraire à ce qui peut former à la liberté de conscience. Il n'est donc pas question d'accepter une quelconque remise en question d'une loi qui est allée dans le sens de l'apaisement scolaire et de la défense de l'émancipation.

Il faudrait dire aussi notre surprise indignée qu'un Premier ministre d'une République laïque, qui fut très critique avec ses pairs socialistes de la visite en terre papale d'un président de la même République laïque, assiste à deux canonisations qui n'ont rien à voir avec des questions politiques. Certes, il s'agissait d'un autre Président de la République que l'actuel... mais les principes laïcs eux, n'ont pas changé.

Pour les DDEN 63, Anne-Marie Doly



Salon du livre jeunesse à Saint-Paul-Trois-Châteaux

La Drôme c'est loin ! Alors pourquoi rendre compte chaque année du salon du livre jeunesse ? Simplement pour rendre hommage à une Amicale laïque qui porte haut les valeurs qui la fondent tout en célébrant la culture pour tous. Certes, la FAL-63, avec ces festivals de théâtre et de danse, nos amicales dont on cite les actions dans le journal régional, font de même en terres Puydômoises et Auvergnates. Mais le "sou des écoles laïques de Saint-Paul" a mis la barre si haut que son action mérite attention.

S.L.J 2014 : cinq jours d'activités du 29 janvier au 2 février

■ 30 ans de vie, 18 à 20 000 visiteurs chaque année, 1 200 professionnels inscrits aux journées de formation et d'information, 5 000

scolaires concernés dans 174 classes réparties sur 15 communes, 200 organisateurs bénévoles...

■ 15 lieux d'animation hors la ville, 10 ateliers de lecture et d'art graphique, 8 spectacles dont l'extraordinaire Richard Bohringer. Côté livres, 34 auteurs ou illustrateurs invités, de Zaü à Marie Deplechin, Gilles Bachelet en passant par Didier Daeninckx et Claude Ponti pour ne pas les citer tous.

■ Quelques éditeurs : Seuil Jeunesse, Ed du Rouergue, Rue du monde, Bayard, Ecole des Loisirs, le Poisson soluble, Actes Sud, Thierry Magnier... ■ Un auteur en résidence.

■ Deux concours d'écriture concernant les classes de cycle 2 et 3 et deux prix décernés chaque année : le prix Pitchou pour les albums de petits, le prix Sésame pour les plus grands. Mais il n'y avait pas de raton-laveur...

Grille n° 78

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II			■							
III								■		
IV										
V					■		■			■
VI										
VII					■					
VIII			■					■		
IX				■						
X										

HORIZONTALEMENT

- I. Soignant savant.
- II. Amon. - Ultimes douleurs.
- III. Qui vit comme au Moyen-Orient. - Service à l'anglaise (sigle).
- IV. Académicienne.
- V. Abri. - Métal d'autant plus léger qu'il est "symbolisé".
- VI. Elles auraient intérêt à consulter le I horizontal.
- VII. Je ne t'en fais pas cadeau. - Est passé par Reims ?
- VIII. ... lettres ou sciences. - Pourriel au Québec. - Révolution planétaire.
- IX. Sortis du chou. - Faisait glisser, grattait ou s'esquivaient.
- X. Membre de la "Société des républicaines révolutionnaires".

VERTICALEMENT

- 1. Prescription du I horizontal
- 2. Accorder, et en musique !
- 3. À base d'ammoniac. - Cause d'embouteillage à Paris.
- 4. Aplatissons.
- 5. Pour certains, c'est seulement s'agiter. - Anti-anti.
- 6. Ne mettait pas en avant, pour un grammairien.

- 7. Il en avait plein le dos, de son père ! - Avance sans membres, ou en s'en servant peu.
- 8. Son ascension n'était pas fatale. - Comme toi ou moi. - A le.
- 9. Ecorcerai certaines fibres textiles.
- 10. Crochet réversible. - Renifle ... Un petit chemin.

Solution au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 77

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	E	S	C	A	L	A	D	E	U	R
II	M	A	L	L	E	P	O	S	T	E
III	E	V	A	L	U	E	R	A	I	S
IV	R	O	B	E	R	I	L	I		
V	G	N	O	S	T	I	Q	U	E	S
VI	E	N	T	S	T	U	P	T		
VII	M	E	A	T	R	E	A	A		
VIII	E	U	S	N	I	S	S	A	N	
IX	N	S	S	E	C	P				
X	T	E	L	E	M	E	T	R	I	E

## Entre découverte du patrimoine culturel et art contemporain : une sortie à Thiers



Afin de rassembler ses associations et de partager des moments autour d'intérêts communs, le service Culture - Education - Jeunesse de la FAL63 propose une sortie culturelle et artistique à Thiers le 28 juin :

- d'abord une visite du Musée de la Coutellerie et de ses ateliers de démonstration afin de découvrir tout le savoir-faire des couteliers de Thiers et l'évolution de leur travail à travers le temps ;
- ensuite, le travail de l'artiste Georges Rousse, sorte de trompe-l'œil monumental spécialement créé pour le Creux de l'Enfer où se déroule l'exposition ;
- enfin, pour les plus curieux, un atelier de pratique en lien avec l'exposition du Creux de l'Enfer.

Plus de renseignements et réservation auprès de Vincent Landry au 04 73 14 79 17 ou sur notre site internet ([www.culturefal63.org](http://www.culturefal63.org)), rubrique "pratique amateurs".

## Journée multi-activités + 55 ans à Riom

Soucieux de proposer des activités physiques adaptées à tous les publics depuis de nombreuses années, le comité départemental UFOLEP 63 organise une journée multi-activités à destination du public senior à Riom sur le complexe sportif du Cerey. Seront proposées de 10 heures à 16h30 les activités sportives suivantes : Randonnée pédestre - Danse Country - Stretching - Tir à l'arc - Pétanque - Sarbacane - Golf et Marche nordique.

Un repas sur inscription est prévu le midi afin que l'ensemble des personnes présentes puisse partager un moment convivial.

Cette journée reste l'occasion de découvrir de nouvelles activités adaptées à tous et de sensibiliser le public senior aux bienfaits de l'activité physique. Par cette action, le comité départemental poursuit sa mise en œuvre de " tous les sports autrement ".



## L'Atelier Théâtral Riomois joue en mai *Ce formidable bordel* d'après Ionesco

C'est l'histoire d'un mec ... mais est-ce vraiment une histoire ? Et qui est vraiment ce "mec" ?

Dans le roman intitulé *Le solitaire* qui précéda la pièce de théâtre également écrite en 1973, le "Personnage" (c'est son nom) soliloque. Il vient d'abandonner le travail ennuyeux et médiocre qu'il faisait dans un bureau anonyme et décide d'essayer de goûter à la vie. Il achète un appartement sans âme, déjeune tous les jours dans le même restaurant qui ressemble à tous les restaurants et regarde sans dire un mot, mais non sans étonnement, l'agitation de ses congénères, leurs opinions, leurs goûts, leurs passions. Son existence se partage entre le beaujolais du matin et les discours de la concierge ...

On connaît surtout Eugène Ionesco par ses autres pièces : *Le Rhinocéros*, *Le Roi se meurt*, l'inénarrable *Cantatrice chauve*, ou encore *Jeux de massacre* que l'ATR a joué en 1984 de même que *Jacques ou la soumission* et *L'avenir est dans les œufs* en 1997. Les thèmes sont souvent les mêmes : celui de l'homme seul dans un univers chaotique et tragiquement indifférent. Un théâtre qui ressemble à une méditation dont la lucidité cruelle exprime la tendresse désespérée de son auteur. Un théâtre évidemment pessimiste, à l'opposé de celui de son contemporain Bertolt Brecht dont il contestait l'engagement militant : "Elle a assez duré l'aventure humaine, fait-il dire à la concierge. Que ça finisse et qu'on n'en parle plus. Le Créateur s'est gouré !" Mais si l'ATR choisit aujourd'hui de rejouer cet auteur

réputé difficile c'est peut-être pour sentir comment son théâtre "résonne" à notre époque compliquée. Ionesco, qui était comme Brecht un témoin de son temps, a connu comme lui la montée des totalitarismes et les horreurs de la guerre. Certes il n'était ni un révolutionnaire ni un humaniste : "Ce n'est pas une certaine société qui me paraît dérisoire, c'est l'homme". Pourtant, jouer son théâtre c'est entrer dans la jubilation que l'on peut éprouver à faire vivre ces personnages étranges et à leur donner un espace, un visage, une voix, comme avec toute autre écriture théâtrale dont il nous importe de témoigner.

Dans un seul décor et avec des acteurs qui jouent souvent plusieurs rôles, le spectateur est invité à voir successivement l'appartement du Personnage, son ancien lieu de travail, le bistrot, le restaurant, la rue qui deviennent le cadre quotidien des événements de sa vie et de la société tout entière. Il peut ainsi sentir cette amertume teintée d'humour et de désespoir de celui qui écrivait : "La raison c'est la folie du plus fort".

Ionesco quitta ce monde le 28 mars 1994. Il fut enterré au cimetière du Montparnasse le vendredi saint qui tombait cette année-là ... un 1<sup>er</sup> avril ! (1)

**Premières représentations à Riom, Forum-Rexy les 22, 23, 24 mai, Romagnat le 28 mai à 20 h 30 et Chamalières le 31 mai.**

(1) Les citations et références sont extraites du "Dictionnaire amoureux de l'humour" de Jean-Loup Chiflet.



## "Sur des mots d'enfants"

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) est une association complémentaire de l'Education Nationale. En cela, elle propose des actions éducatives visant l'acquisition de connaissances dans un contexte où les élèves sont amenés à travailler ensemble dans un but commun. "Sur des mots d'enfants" est une de ces actions, proposée par l'Association Départementale OCCE du Puy-de-Dôme, soutenue financièrement par le Crédit Mutuel enseignant. D'un travail de lecture, d'échange, d'écriture sont nés des poèmes riches et variés.

Pour qu'ils prennent des habits de fête, qu'ils se réalisent autrement, amplement, ils ont été offerts à des professionnels qui les restituent en voix et en image.

## CENSURE

# Lettre ouverte de l'Observatoire de la liberté de création\* du 24 mars 2014

Il y a eu, en 2000, "Présumés innocents", exposition au CAPC de Bordeaux, dont les commissaires ont été poursuivies au pénal par l'association la Mouette. La procédure a fini par un non-lieu. En 2010, le Baiser de la Lune, film d'animation de Sébastien Watel, montrait un poisson lune qui aimait un poisson chat. Le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, a interdit sa diffusion à l'école, sur demande de Christine Boutin.

En avril 2011, Immersion (Piss Christ) et Sœur Jeanne Myriam, d'Andres Serrano, furent vandalisées à la Collection Lambert d'Avignon à la suite d'une manifestation conduite par Civitas. Certains évêques s'étaient joints aux intégristes dans la dénonciation d'un prétendu blasphème. Quelques mois plus tard, des représentations de la pièce Sur le concept du visage du fils de Dieu, de Romeo Castellucci, furent empêchées par des catholiques intégristes. Il a fallu que la police protège les théâtres, comme ce fut le cas ensuite pour la pièce Golgota Picnic, de Rodrigo García. Le porte-parole de la Conférence des évêques dénonçait ces deux spectacles sans les avoir vus.

Le 21 novembre 2013, le Fonds régional d'art contemporain de Lorraine a été condamné pour la présentation des œuvres d'Eric Pougeau dans l'exposition "Infamilles" à la demande de l'Agrif, une association "pour le respect de l'identité française et chrétienne", sur le fondement de l'article 227-24 du code pénal, dont l'Observatoire de la liberté de création demande la modification depuis 2003.

En février 2014, le film Tomboy, de Céline Sciamma, a été attaqué par Civitas qui demande son retrait du dispositif d'éducation artistique "école et cinéma", et a cherché à s'opposer à sa diffusion sur Arte. Une candidate du FN à La Roche-sur-Yon dénonce Tragédie, spectacle chorégraphique d'Olivier Dubois, jugé "décadent" pour cause de nudité. Tous à poil ! livre de Claire Franek et Marc Daniau, est vilipendé au même moment par Jean-François Copé au nom du "respect de l'autorité".

Les 28 janvier et 5 février 2014, sont remis en cause les visas d'exploitation du film Nymphomaniac Volume I et Volume II de Lars von Trier, par deux décisions du juge des référés du tribunal administratif de Paris, qui, seul, donne raison à une association (Promouvoir) dont le but est clairement confessionnel et qui



développe une stratégie d'actions contentieuses, administratives et pénales, contre les films et les livres, depuis vingt ans. Les visas annulés ont été délivrés par la ministre de la Culture après avis collégial de la commission de classification des films. Le film est désormais interdit aux moins de 16 ans (Vol. I), et 18 ans (Vol. II), avec des conséquences lourdes sur sa diffusion, dont la portée est loin de ne concerner que les mineurs prétendument protégés par de telles mesures. Le 20 février, le même juge des référés déboute l'association Promouvoir qui prétendait faire casser le visa du film la Vie d'Adèle, d'Abdellatif Kechiche (interdit au moins de 12 ans). Uniquement parce que l'association s'y est prise trop tard, ce qui laisse présager de la suite. Il y a encore l'artiste Steven Cohen, arrêté en septembre 2013 au Trocadéro en pleine performance, pour cause "d'exhibition sexuelle", car il était partiellement nu, par les policiers du commissariat de la Faisanderie, proche du bois de Boulogne. Il sera jugé par le tribunal correctionnel de Paris (aujourd'hui) lundi 24 mars, à la demande du parquet.

Il y a les pressions exercées par des mouvements extrémistes, sur les bibliothèques pour censurer tel ou tel ouvrage, jugé par eux immoral ou scandaleux. Il y a les mêmes anathèmes, lancés sur les manuels et les bibliothèques scolaires, les enseignants et les éducateurs, au nom d'un ordre moral qui ne s'autorise que de lui-même ou d'une rumeur autour d'une "théorie du genre", prétendument enseignée à l'école. Cette fois, sont rassemblés les fondamentalistes de toutes les religions.

Ce n'est évidemment pas fini. Ces faits devenus réguliers ont plusieurs caractéristiques communes alarmantes. Quelques groupes, actifs et organisés, s'érigent en arbitres et en gardiens des bonnes mœurs et de la religion. Ils s'attaquent à l'art et tentent d'empêcher la diffusion des œuvres qui leur déplaisent par tous moyens. Tous les lieux publics de culture et de connaissance sont devenus leur cible. Or, nous vivons dans une république démocratique et laïque. Il est temps de rappeler que la culture et l'éducation fondent notre pacte républicain, autour des valeurs de diversité, de tolérance et de dialogue. Si le débat sur les œuvres est légitime et sain, aucune censure ne peut être dictée par des minorités agissant au nom de principes communautaristes, ou d'arguments idéologiques, religieux ou moraux.

Est en cause, ici, le jugement que chacun peut faire librement des œuvres qui lui sont données à voir ou à entendre. Ce n'est pas seulement la liberté des créateurs que nous défendons, mais aussi celle du spectateur. Si l'œuvre est polémique, elle requiert un débat démocratique, pas une interdiction. Il est très préoccupant que l'Observatoire de la liberté de création ait à rappeler ces évidences. Il dénonce, depuis plus de dix ans, le dispositif légal fort mal rédigé, et qui promet des sanctions pénales contre les œuvres pour des motifs touchant à la morale.

Pendant sa campagne électorale, le candidat François Hollande s'est publiquement engagé auprès de l'Observatoire de la liberté de création à "revoir profondément la législation en vigueur", dénonçant les attaques et remises en cause de manifestations artistiques, et affirmant qu'il convient de faire "cesser les poursuites contre des commissaires d'exposition ou l'autocensure des élus".

Il est temps de passer aux actes.

Nous en appelons solennellement au président de la République, au gouvernement et aux parlementaires pour procéder aux modifications législatives qui s'imposent. Nous en appelons aussi aux élus locaux pour protéger, autant de fois qu'il sera nécessaire, les œuvres, les artistes et les lieux de connaissance et de culture, par la garantie réaffirmée de la liberté de création et de diffusion des œuvres.

\* La Ligue de l'enseignement est membre de cet Observatoire

## Auvergne laïque

Abonnez-vous,  
réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Bulletin à découper,  
photocopier ou recopier  
et à retourner à la

**FAL**

31, rue Pélissier  
63028 Clermont-Fd  
Cedex 2

Faites abonner  
vos voisins, vos amis !

Joindre un chèque de 16,50 €  
à l'ordre de FAL

CCP: 155 00 E Clermont-Ferrand

## FORUM

### Loi sur les signes religieux à l'école : dix ans déjà !

La loi du 15 mars 2004 sur le port des signes religieux ostensibles dans les établissements d'enseignement publics a pacifié l'école publique après des années de tensions communautaires. Même si elle est encore aujourd'hui remise en question, certains demandent qu'on étende son application hors du champ de l'école obligatoire.

Dans son rapport d'étape de juin 2013, l'Observatoire de la laïcité constate l'efficacité de cette loi qui entend aider au respect de l'ordre dans les établissements scolaires mais aussi et surtout qui vise à protéger les droits et libertés des élèves en respect du principe de laïcité. L'interdiction des signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse permet en effet de réduire les pressions qui peuvent s'exercer sur eux pour les contraindre à porter des tenues qui les identifient d'abord à leur appartenance religieuse.

Dès le vote de la loi, l'effet a été immédiat. En 2004-2005, les signalements diminuent de moitié par rapport à l'année précédente. Dans la grande majorité des cas, la phase de dialogue obligatoire instaurée par la loi a permis de résoudre la situation, de même que l'autorisation de porter des signes religieux discrets. En 2012-2013, il n'y a eu aucun conseil de discipline pour ce motif. Les recours contre la loi en Conseil d'État et devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) ont pour l'instant échoué. La CEDH a considéré que "l'interdiction du port de signes religieux poursuivait le but légitime de protection des droits et libertés d'autrui et de l'ordre public". Elle a également relevé que

les élèves avaient eu la possibilité de poursuivre leur scolarité au sein d'autres établissements ou par correspondance. Elle a considéré que les sanctions d'exclusion définitive prononcées étaient justifiées et proportionnées à l'objectif visé et qu'aucune violation des articles 9 et 14 de la Convention n'était caractérisée en l'espèce.

Certes cette loi ne résout pas tout. La question du port des signes religieux se pose encore :

- pour les parents accompagnateurs de sorties scolaires ;
- pour les parents élus au conseil d'école ou d'administration des établissements publics ;
- pour les étudiants à l'université ;
- pour les stagiaires lorsque leurs formations sont dispensées dans des établissements du second degré ;
- pour les salariés travaillant dans le milieu de la petite enfance (affaire Baby Loup).

Aujourd'hui, on peut considérer que la loi est entrée dans les mœurs car elle répondait à une attente. Selon l'historien Patrick Weil, "elle n'est pas parfaite, mais pragmatiquement, ça a fonctionné en empêchant les pressions sur les musulmans non voilés". Inlassablement, des opposants continuent à demander son abrogation comme le Collectif contre l'islamophobie en France qui a appelé à manifester à Paris et à Marseille fin mars. Il faudra donc rester vigilant pour que soient respectées la liberté des uns et des autres, la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Guy GRAND

(\* ) Vous pouvez réagir à ce forum en envoyant un courrier ou un mail au journal.

FAL - Tél. 04 73 91 00 42

Fax 04 73 90 96 28

E-mail : auvergnelaïque@fal63.org

Directeur de publication : Gérard Chanel

Rédacteur en chef : Guy Grand

Secrétaire de rédaction : Frédéric Rideau

Comité de rédaction :

Alain Bandiera, Gérard Chanel,  
Marcel Col, Michel Collonge, Régis Fauchoux,  
Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Roland Moulin

Conception/réalisation - Impression : FUSIUM

04 73 73 25 25 - F31363

Abonnement 1 an : 16,50 €

Abonnement 1 an tarif réduit : 9 €

Commission paritaire n° 0416 G 84688

Dépôt légal : avril/mai 2014 - N° 450